

AR. Préfecture
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20230213-130302205-DE
Reçu le 15/02/2023

Séance du 13 FEVRIER 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- votants	12
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	12
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	06/02/23

Délibération n°
CM13022023-05

OBJET

Vente d'une partie
de la parcelle A
862 à Mme GUIL

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Février à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, SEBAA Stéphane, ROURA Guillaume, TAURAND François.

Absents/Excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à LACOUT G),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de Mme GUIL Yvette qui propose d'acheter une partie de la parcelle A862 appartenant à la commune de Planioles.

Cette parcelle jouxte la maison d'habitation de Mme GUIL et la partie qu'elle veut acheter pourra agrandir extérieurement sa maison en vue de la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre une partie de la parcelle A862 d'une surface de 77m² au prix de 500 €.
- Les frais de géomètre ainsi que les frais notariaux seront à la charge de Mme GUIL
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte de sous seing privé ainsi que l'acte définitif auprès du notaire désigné par Mme GUIL

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 13 Février 2023

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 13/02/2023
et publication ou
notification
du 13/02/2023*

Le Maire,
Guy LACOUT

